



---

# Communiqué

---

## LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE ANNONCE LA FIXATION DU PRIX D'UN PLACEMENT SUBSÉQUENT DE REÇUS DE TRANSACTIONS BOURSIÈRES SUR L'OR

LE BULLETIN D'INFORMATION POURRA ÊTRE CONSULTÉ SUR SEDAR+

*NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS  
NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS*

**OTTAWA (ONTARIO) – LE 10 FÉVRIER 2026 –** (TSX : MNT/MNT.U) La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») a annoncé aujourd’hui qu’elle a fixé le prix du placement subséquent par voie de prise ferme de reçus de transactions boursières (les « RTB ») annoncé précédemment dans le cadre de son programme Réserve d’or canadienne à 74,42 \$ CA par RTB (le « placement »). Les preneurs fermes dans le cadre du placement ont convenu d’acheter 638 583 RTB, pour un produit brut de 47 523 347 \$ CA. Les RTB en circulation de la Monnaie sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto en dollars canadiens et en dollars américains respectivement sous les symboles « MNT » et « MNT.U ».

Chaque RTB confère à son porteur un droit de propriété véritable et en common law direct sur des produits d’investissement en or dont la Monnaie a la garde dans ses installations d’Ottawa, en Ontario. Les RTB devant être émis aux termes du placement seront identiques aux RTB actuellement en circulation et sont parfaitement interchangeables avec ceux-ci. Le produit net du placement sera affecté à l’achat de produits d’investissement en or pour le compte des souscripteurs de RTB.

Sous réserve de certaines restrictions, les porteurs de RTB peuvent choisir de faire racheter leurs RTB contre de l’or physique d’une pureté minimale de 99,99 %, ou contre une somme en espèces.

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 12 février 2026 et sera subordonnée à des conditions usuelles, y compris l’approbation de la Bourse de Toronto.

Le placement est effectué par l’entremise d’un syndicat de preneurs fermes codirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. et Financière Banque Nationale Inc., qui comprend également Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc., Corporation Canaccord Genuity, iA Gestion privée de patrimoine inc., Raymond James Ltée, ATB Capital Markets Corp., Valeurs mobilières Desjardins inc. et Gestion de patrimoine Manuvie inc. Le placement est effectué aux termes d’une dispense de prospectus conformément aux modalités d’ordonnances de dispense rendues par la Commission des valeurs mobilières de l’Ontario en faveur de la Monnaie.

On trouvera d'autres renseignements importants sur les RTB et le placement dans le bulletin d'information daté du 10 février 2026 (le « **bulletin d'information** »). On pourra consulter le bulletin d'information sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et sur le site Web de la Monnaie, au [www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca). Les souscripteurs seront informés de la parution du bulletin d'information par leur courtier en placement. De plus, il sera possible d'en obtenir une copie sans frais auprès de Valeurs Mobilières TD Inc. (en adressant une demande par courriel, à l'adresse [sdcconfirms@td.com](mailto:sdcconfirms@td.com), ou par téléphone, au 289-360-2009) ou auprès de Financière Banque Nationale Inc. (en adressant une demande par courriel, à l'adresse [NBF-Syndication@bnc.ca](mailto:NBF-Syndication@bnc.ca), ou par téléphone, au 416-869-8414).

Les porteurs de RTB n'ont aucun recours contre la Monnaie ni contre le gouvernement du Canada en cas de perte sur leur placement.

Les RTB n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, le cas échéant, ni aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un État, et ils ne peuvent pas être proposés ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune offre, sollicitation ou vente de RTB dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur le programme Réserve d'or canadienne et sur les RTB sur le site de la Réserve d'or canadienne au [www.reserve.monnaie.ca](http://www.reserve.monnaie.ca) et sous le profil d'émetteur de la Monnaie sur le site de SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### **À propos de la Monnaie royale canadienne**

La Monnaie royale canadienne est la société d'État responsable de la production et de la distribution des pièces de circulation canadiennes. Reconnue comme l'un des établissements de monnayage les plus importants et les plus polyvalents au monde, elle produit des pièces de collection primées, des produits d'investissement de premier ordre, ainsi que les prestigieuses médailles pour les honneurs militaires et civils du Canada. En tant qu'affineur certifié « bonne livraison » par la LBMA et approuvé par la COMEX, la Monnaie offre également une gamme complète de services d'affinage de l'or et de l'argent de première qualité. La Monnaie émet des reçus de transactions boursières dans le cadre du programme Réserve d'or canadienne (TSX : MNT/MNT.U) et du programme Réserve d'argent canadienne (TSX : MNS/MNS.U). Ces programmes confèrent à leurs porteurs un droit de propriété véritable et en common law direct sur des produits d'investissement en or ou en argent dont la Monnaie a la garde dans ses installations. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la Monnaie et ses produits et services, visitez le site [www.monnaie.ca](http://www.monnaie.ca).

*Certains renseignements figurant dans le présent communiqué contiennent de l'information prospective au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Les renseignements de nature prospective contenus dans le présent communiqué comprennent, sans limitation, des énoncés concernant les modalités du placement. Toute l'information prospective est donnée conformément aux règles*

*d'exonération prévues par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes tels que « s'attendre à », « croire », « budgéter », « estimer », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « estimations », « prévisions », « plans », « projets » ou « calendrier » ou d'expressions semblables ainsi qu'à l'emploi du futur et du conditionnel. L'information prospective reflète l'opinion actuelle de la direction à l'égard de certains événements prévus, est fondée sur des hypothèses qui s'appuient sur l'information dont dispose actuellement la direction de la Monnaie et est soumise aux incertitudes et aux risques inhérents qui accompagnent de façon générale les attentes futures. Bien que la Monnaie soit d'avis que l'information prospective repose sur de l'information et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, cette information est nécessairement assujettie à divers risques et incertitudes. L'information prospective ne devrait pas être considérée comme une garantie d'événements, de performance ou de résultats futurs et elle n'indique pas nécessairement que ces événements, cette performance ou ces résultats surviendront ou seront réalisés ni le moment où ceux-ci surviendront ou seront réalisés. Tous les renseignements contenant de l'information prospective qui figurent dans le présent communiqué sont visés par la présente mise en garde.*

*On trouvera plus de renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les RTB, le programme Réserve d'or canadienne ou la Monnaie dans le bulletin d'information, qu'on peut obtenir comme il a été décrit précédemment. Les lecteurs sont priés d'examiner attentivement les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent l'information prospective et de ne pas se fier sans réserve à l'information et aux énoncés prospectifs.*

*À moins que la loi ne l'y oblige, la Monnaie ne s'engage aucunement à réviser ou à mettre à jour l'information prospective à la suite, notamment, de nouveaux renseignements ou d'événements futurs après la date des présentes.*

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

**Demandes des médias**

Alex Reeves  
Chef principal, Affaires publiques  
Monnaie royale canadienne  
613-884-6370  
[reeves@mint.ca](mailto:reeves@mint.ca)

**Relations avec les investisseurs**

Frank Caterina  
Associé du programme responsable  
des relations avec les investisseurs  
pour les RTB  
Monnaie royale canadienne  
1-866-677-1477  
[reserves@mint.ca](mailto:reserves@mint.ca)